

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.1. Introduction

a	Etat partie	SENEGAL	001
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien Parc National des Oiseaux du Djoudj -	002
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : Latitude : 16°20 à 16°32 Nord Longitude : 16°08 à 16°21 Ouest	003
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	1981	004
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation : Direction des Parcs Nationaux Personne responsable : Souleye NDIAYE Adresse : Direction des Parcs Nationaux Ville et code postal DAKAR BP 5135 Téléphone : 221 824 42 21 Fax : 221 825 23 99 E-mail : dpn @ telecomplus.sn	005 006 007 008
f	Date de ce rapport	Mai 2000	009
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : NDIAYE SOULEYE Titre : Directeur des Parcs Nationaux	010

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.2. Déclaration de valeur

II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie,	Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie <i>Le Parc National de Ouzoum du Djoudj couvre une superficie de 16.000 ha. Il protège un échantillon type de l'écosystème du delta faune du fleuve Sénégal fortement menacé par la mise en valeur - Il sert de refuge à plus de 200 000 oiseaux et protège une faune typique du Sahel -</i>	008
b	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. Entourer le numéro des critères appropriés.	Critères retenus pour l'inscription : Critères culturels : i - ii - iii - iv - v - vi <u>Critères naturels</u> : : i - ii - iii - iv	009 010
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation		011
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription		012
e	Réactions à ces observations		013

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--

II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?	OUI / NON	000
b	ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ? par exemple, afin de reconnaître les valeur culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? OUI / NON Si oui, pourquoi ?	000
c	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : OUI / NON La délimitation de sa zone tampon semble appropriée : OUI / NON	000
d	Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.	L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : OUI / NON	000
e	Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit • refléter le(s)critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.	Nouvelle déclaration de valeur :	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>• Elle devrait également mentionner des questions comme: ce que représente le bien, ce qui rend le exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.</p>	<p>Le Parc National des Ozeens du Djibouti est le principal receptacle des Ozeens migrants du paléarctique occidental juste après le désert de Danakil. Il accueille les grandes concentrations d'oiseaux éthiopiens. C'est une zone humide d'importance internationale et un refuge type pour le faune Sahélienne.</p>	
--	---	--

II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité

a	<p>Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité /intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et/ ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p> <p>Diverses inventaires et prospections ont été faits par la communauté scientifique nationale et internationale pour confirmer le caractère exceptionnel du site = présence d'une faune et flore remarquable -</p>	000
b	<p>Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription? OUI / <u>NON</u></p> <p>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur? OUI / <u>NON</u></p> <p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p>Artificialisation du fleuve Sénégal par la mise en place de barrage hydroélectrique et pollution de plantes exotiques envahissantes (Typha australis, Pistia stratiotes, Salvinia molesta).</p> <p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p>Grâce à la vigilance et à la capacité de gestion des fleuves par les gestionnaires du site, aucune modification n'est encore intervenue -</p>	000
c	<p>Veuillez noter qu'une analyse plus</p>		000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.	Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ? <input checked="" type="radio"/> OUI / NON	
--	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4. Gestion

II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

a	<p>Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en oeuvre et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,</p>	<p>Propriété : <u>Etat</u> - Région - Privés</p> <p>Statut légal : Parc National</p> <p>Cadre juridique (<u>national</u>) et local)</p> <p>Cadre institutionnel (local)</p>	000
		<p>Agence(s) en charge de la gestion : Direction des Parcs Nationaux</p> <p>Responsable : Souleye NDIAYE</p> <p>Adresse : Direction des Parcs Nationaux</p> <p>Code postal et Ville : BP 5135 DAKAR</p> <p>Téléphone : 221 824 42 21</p> <p>Fax : 221 825 23 88</p> <p>E-mail : dpn @ telecomplus.sn</p>	000
b	<p>ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2</p>	<p>Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir</p> <p>Un plan de gestion intégré a été élaboré et mis en oeuvre de manière collaborative avec la participation des populations locales, de la communauté scientifique, des acteurs au développement et des décideurs. Une coopération internationale y joue un grand rôle ainsi l'intégrité du Parc est préservée</p>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.2. Gestion et planification

<p>a L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.</p>	<p>Niveau auquel la gestion du bien est exercée :</p> <p>sur le site <i>oui</i> dans la région <i>oui</i> depuis l'administration centrale <i>oui</i></p> <p>Changements survenus au site depuis l'inscription dans :</p> <p>Le mode de propriété : <i>aucun changement</i> Le statut légal : <i>aucun changement</i> Les mesures de protection <i>aucun changement</i> Les limites : <i>aucun changement</i> Les moyens mis à disposition : <i>Séparation de moyens humains + matériels et financiers</i></p>	000
<p>b En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.</p> <p>Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.</p> <p>Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit d'annexer le plan complet à ce formulaire.</p>	<p>Plans agréés relatif au bien :</p> <p>plan régional : <i>aucun changement</i> plan local : <i>aucun changement</i> plan de conservation : <i>- " -</i> plan de développement touristique : <i>- " -</i></p> <p>etc.</p>	

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

<p>a Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien. De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités et le plan pourra être joint en annexe au dossier.</p>	<p>Un plan de gestion fonctionnel existe : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p> <p>Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p> <p>Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p> <p>Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p> <p>Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p>	<p>000</p>
<p>b</p>	<p>Mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p align="center">En fonction d'une législation spécifique</p> <p align="center">Organisme responsable de la mise en œuvre : Institution gouvernementale -ONG-</p> <p>Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion : <input checked="" type="radio"/> OUI / NON</p> <p>Evaluation du plan de gestion : Périodicité : _____</p>	<p>000</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>indicateurs définis : personnel formé :</p> <p>Révision prévue tous les ans</p>	
<p>c (fournie copie du plan en annexe)</p>	<p>Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Pas de financement prévu <u>Financement garanti</u> Financement national Financement bilatéral Financement intergouvernemental</p> <p>Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion : Manque de fonds Manque de personnel formé Problèmes administratifs ou législatifs</p> <p>Date de mise en œuvre du plan de gestion courant : 1995</p>	000
<p>c Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien.</p>	<p>Personne responsable du bien : Souleye Wiliye</p> <p>Nom : NDIAYE Souleye</p> <p>Titre : Directeur des Ressources Nationales</p> <p>Adresse : Direction des Ressources Nationales</p> <p>Code postal et ville : BP 5135 DAKAR</p> <p>Téléphone : 221 824 42 21</p> <p>Fax : 221 825 23 99</p> <p>E-mail : <i>spn@telecomplus.sn</i></p>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

<p>a L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,</p>	<p>Ressources humaines</p> <p>Niveaux d'encadrement :</p> <p>1. Direction : <i>Conservation</i></p> <p>2. Cadres/ingénieurs (nombre, rôle) : <i>2 (encadrement)</i></p> <p>2. Personnel d'exécution (nombre, rôle) :</p> <p>Gardes <i>17</i> Pisteurs <i>-</i> Chauffeurs <i>2</i> Secrétaires <i>1</i> Ouvriers <i>-</i> Manoeuvres <i>-</i></p>	<p>000</p>
<p>b et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,</p>	<p>Ressources financières ordinaires</p> <p>Sources et niveaux de financement</p> <p>Revenus directement issus de la gestion</p> <p>Nature Montant Utilisation</p>	<p>000</p>
<p>c ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.</p>	<p>Besoins de formation de son personnel</p> <p>Carences constatées = <i>cadres de haut niveau</i></p> <p>Besoins de formation du personnel : <i>ingénieur et universitaires</i></p> <p>Types de formations souhaitées <i>gestion de la faune, socio économique, le bétail, vétérinaire, planification -</i></p>	<p>000</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation

<p>a Protection et conservation</p>	<p>Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion :</p> <p>Mesures de protection et moyens de mise en œuvre</p> <p>Programmes locaux en place</p> <p>Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement)</p> <p><i>Museum oeuvre du Plan quinquennal de Gestion Intégrée du Parc National des Oiseaux du Djurdj et de sa Peripherie.</i></p> <p>Financements (origine, montant)</p> <p><i>UNEP / Pays Bas</i> <i>GTZ / Allemagne</i></p>	<p>000</p>
<p>b Assistance technique :</p> <p>Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies, soit grâce à des coopérations bilatérales.</p>	<p>Assistance technique fournie par le système des Nations Unies :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Centre du Patrimoine Mondial b. Campagne internationale de l'UNESCO c. Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD ou autre agence d. Autres aides <p>Assistance technique fournie par coopérations bilatérales</p> <p><i>Pays-Bas, Allemagne</i></p>	<p>000</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives

<p>a L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques,</p>	<p>Etudes scientifiques</p> <p>Facilités existant sur le site pour la recherche :</p> <p>Laboratoires : Centre de Recherche (Station Biologique)</p> <p>Hébergement de chercheurs : Station Biologique</p> <p>Véhicules : non disponible</p> <p>Matériel scientifique : disponible (à améliorer)</p> <p>Bases de données : disponibles (à améliorer)</p> <p>Herbiers : non disponible</p> <p>Collections zoologiques : non disponible</p> <p>Personnel compétent (techniciens, laborantins) : non disponible</p>	<p>000</p>
<p>b Sur les projets de recherche : pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.</p>	<p>Programmes de recherche/développement</p> <p>Titre du programme :</p> <p>Organisme(s) soutenant la recherche :</p> <p>Participation d'équipes nationales et/ou étrangères :</p> <p>Objectifs du programme :</p> <p>Etat d'avancement :</p> <p>Résultats obtenus :</p> <p>Publications :</p> <p>Ressources humaines concernées :</p>	<p>000</p>
<p>c les nouvelles techniques de gestion : cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données, l'accès au réseau Internet ou la réalisation d'un SIG.</p>	<p>Nouvelles techniques de gestion</p> <p>Disponibilité d'un équipement informatique</p> <p>Type</p> <p>Capacité</p> <p>Année</p> <p>Accès possible au réseau internet OUI / NON</p> <p>Accès effectif au réseau internet OUI / NON</p> <p>Utilisation du courrier électronique OUI / NON</p> <p>Existe-t-il un Système d'Information Géographique non</p>	

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>(SIG) pour le site :</p> <p>en projet ? en cours ? fonctionnel ?</p>	
<p>d les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;</p>	<p>Activités éducatives</p> <p>Le site accueille-t-il des visites scolaires ? Combien ? 1500 scolaires/an</p> <p>Y a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires : <u>OUI</u>/ NON</p> <p>Y a-t-il une politique d'Éducation environnementale : <u>OUI</u>/ NON</p> <p>Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens. La gestion de l'eau, le reboisement, la protection de l'environnement en général. (élève, population locale)</p>	000
<p>e d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.</p>	<p>Information et sensibilisation</p> <p>Comment sont organisées les activités d'information du grand public ?</p> <p>Television, film, audio, journaux</p> <p>Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ? Support audiovisuel, brochure</p>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.7. Questions diverses

		000
<p>a Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si le site comporte une plaque indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ; • s'il y a des manifestations spéciales et des expositions ; • quels équipements, centre d'accueil pour les visiteurs, musée de site, sentiers, guides, matériels d'information, etc. sont à la disposition des visiteurs ; • quel rôle joue le classement au le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités. 	<p>Plaque avec logo du Patrimoine Mondial <i>inexistent</i></p> <p>Signalisation du site en tant que bien du Patrimoine Mondial - <i>Bois route, signalisation à l'entrée du site par des panneaux et pancartes</i></p> <p>Centre d'information/interprétation pour les visiteurs</p> <p>Musée de site <i>Existant</i></p> <p>Sentiers de découverte <i>existants</i></p> <p>Structures hôtelières (gîte, restaurant) <i>Existantes</i></p> <p>Stationnement des véhicules <i>Existant</i></p> <p>Toilettes = <i>Existantes</i></p> <p>Soins d'urgence et sauvetage <i>neant</i></p> <p>Personnel ad hoc et formation reçue <i>neant</i></p> <p>Matériels d'information : <u>dépliants</u>, <u>ouvrages</u>, <u>diapositives</u>, <u>vidéo</u>, <u>CD-roms</u>, etc. <i>Existant</i></p> <p>Journées portes ouvertes <i>neant</i></p> <p>Manifestations spéciales ou expositions <i>neant</i></p> <p>Actions de communication ciblées : radio, tv, presse écrite <i>Existant</i></p> <p>Effets du classement sur la fréquentation du site</p> <p>Autres réalisations :</p>	
<p>b A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions législatives et administratives relatives au bien.</p>	<p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien <u>OUI</u> / NON <i>Devra le gestion de la périphérie</i></p>	

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien OUI / <u>NON</u>	
--	---	--

Annexes : • Joindre textes juridiques, plans de gestion, plans de travail, documents d'information, etc.

II.5. Facteurs affectant le bien

II.5.1. Degrés de menace

<p>a Veuillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement,</p>	<p>Pressions liées au développement :</p> <p>Intégrité visuelle :</p> <p>Chantiers Déchets et ordures Constructions Immeubles Infrastructures mal intégrées Pâturage illégal et surpâturage <i>oui</i> Coupes de bois <i>oui</i> Défrichements <i>oui</i></p> <p>Intégrité structurelle</p> <p>Routes Barrages Mines Pollution des eaux (nature, origine, importance, conséquences, coût) Pollution de l'air (nature, origine, importance, conséquences, coût) Pollution du sol (nature, origine, importance, conséquences, coût) Disparition ou réduction fortes d'espèces animales ou végétales <i>oui</i></p> <p>Intégrité fonctionnelle</p> <p>Conservation de la productivité biologique <i>oui</i> Conservation de la diversité <i>oui</i> Fonctionnement des cycles (eau, etc.)</p>	000
---	--	-----

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>b les contraintes liées à l'environnement</p>	<p>Contraintes liées à l'environnement :</p> <p>Intégrité visuelle :</p> <p>Modifications du relief <i>Etats de mouvement de sols</i></p> <p>Modification du couvert végétal <i>Etats de la superficie du couvert végétal</i></p> <p>Intégrité structurelle</p> <p>Disparition ou forte réduction d'espèces animales ou végétales <i>oui</i></p> <p>Réintroductions d'espèces animales ou végétales</p> <p>Réhabilitations d'écosystèmes ou de milieux naturels <i>oui</i></p> <p>Suppression d'espèces introduites animales ou végétales <i>oui</i></p> <p>Intégrité fonctionnelle</p> <p>Qualité des processus entretenant la vie</p> <p>Conservation de la productivité biologique</p> <p>Conservation de la diversité <i>oui</i></p> <p>Fonctionnement des cycles (eau, etc.)</p> <p>Changements climatiques prévisibles</p>	<p>000</p>
<p>c les catastrophes naturelles et la planification préalable,</p>	<p>Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :</p> <p>Séismes :</p> <p>Glissements de terrain :</p> <p>Avalanches :</p> <p>Inondations :</p> <p>Sécheresses : <i>oui</i></p> <p>Incendies :</p>	<p>000</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Volcanisme : Autres :	
--	------------------------------	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>d les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme</p>	<p align="center">Le tourisme et ses conséquences :</p> <p align="center">Statistiques annuelles de fréquentation :</p> <p align="center">Nombre de visiteurs par an 15.000 Origine des visiteurs Europe et résidents Evolution pluriannuelle de la fréquentation Revenus annuels du tourisme 25.000.000 F CFA</p> <p align="center">Accessibilité du site (depuis la capitale ?)</p> <p align="center">Distance 330 Km Route revêtue latérale Piste saisonnière Aérodrome 1 non fonctionnel</p> <p align="center">Circulabilité dans le site :</p> <p align="center">Pour les handicapés, Pour les véhicules, passable En fonction des saisons piste non susceptible pendant la saison des pluies</p> <p align="center">Pressions exercées par le tourisme :</p> <p align="center">Prélèvements (faune, flore, objets) Dégâts (piétinement) Gestion des déchets (poubelles, W.C.) oui Incendies</p> <p align="center">Equipements pour les touristes :</p> <p align="center">Aires de pique-niques, gites d'étape, hôtel corbeilles à déchet, signalisation sur pistes oui etc..</p> <p align="center">La capacité de charge touristique du site est-elle définie ? non</p> <p align="center">Peut-on parler de tourisme durable ? oui</p>	<p align="center">000</p>
--	--	---------------------------

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>e et le nombre d'habitants.</p>	<p align="center">Relations avec la population riveraine du site</p> <p>Evaluation de la population locale <i>aucun</i> Nombre d'habitants vivant dans le site, Nombre d'habitants vivant dans la zone tampon (20 km)) Evolution depuis la création du site.</p> <p>Distribution géographique de l'habitat humain ou des zones d'activité illégales Villages (localisation, population) ou campements (durée) Activités (cf. considérations socio-économiques)</p> <p>Particularités culturelles de cette population <i>la population est liée à sa culture</i></p> <p>Considérations socio-économiques Systèmes de production principaux Utilisation de ressources naturelles dans le site du PM (activités des habitants vers l'environnement naturel.) Relation avec le développement durable Contrats ou chartes de co-développement avec la population locale Implication du personnel local dans la gestion du site <i>agriculture, pêche, élevage</i></p> <p>Problèmes spécifiques de réfugiés Causes Origine géographique Nombre de réfugiés Début du phénomène Conséquences Solutions envisagées</p> <p>Situations d'insécurité et conséquences</p> <p>Autres facteurs affectant le bien Vandalisme, vol, pillage</p>	<p align="center">000</p>
------------------------------------	--	---------------------------

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>Déboisement sur la limite Braconnage quelques fois Pâturage illégal fréquent</p> <p>Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces.</p> <ul style="list-style-type: none">- Sensibilisation- Implication de populations dans la gestion du site- application de la loi. <p>Définir la tendance de chacun de ces facteurs depuis l'inscription du site sur la Liste du PM (augmentation, stabilité, diminution).</p> <p style="text-align: center;">Stabilité</p> <p>10. La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ? OUI / <u>NON</u></p> <p>De quelle manière ?</p>	
--	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines

<p>a Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations, pollution industrielle, vandalisme, vol, pillage, modifications du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme.</p> <p>Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.</p> <p>Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien. Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.</p>	<p>Méthodes de prévention des menaces et pressions</p> <p>Catastrophes naturelles : Séismes : Glissements de terrain : Avalanches : Inondations : Sécheresses : <i>Reboisement</i> Incendies : Volcanisme : Autres :</p> <p>Pollutions industrielles :</p> <p>Vandalisme, vol, pillage :</p> <p>Infrastructures industrielles : Barrages = <i>gestion des ouvrages hydrauliques</i> Mines Réseaux de transport électrique Réseaux de communication (routes, voies ferrées, canaux)</p> <p>Changements d'utilisation de la terre</p> <p>Pastoralisme = <i>création d'une zone de pâturage</i></p> <p>Braconnage = <i>sensibilisation</i></p> <p>Urbanisme</p> <p>Tourisme = <i>aménagement de campement villageois en cours</i></p>	<p align="right">000</p>
<p>b Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien</p>	<p>Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour</p> <p><i>Tendance à la baisse</i></p>	<p align="right">000</p>
<p>c et indiquer quelles mesures pour y</p>		<p align="right">000</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.</p>	<p>Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier <i>Application du Plan de gestion du Parc avec</i> Mesures envisagées dans l'avenir <i>implication des populations</i> <i>locales, acteurs au développement</i> <i>et instituts de recherche.</i></p>	
---	--	--

II.6. Suivi

<p>a Alors que le point II.3 du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien, cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation. Si l'on n'a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique. La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les revoir si nécessaire.</p>	<p>Exercices de suivi précédents (suivi périodique ou réactif) (indiquer dates et résultats)</p> <p>Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) : OUI/NON <i>Le compte de l'enfance, inventaire de l'ichtyofaune</i></p> <p>Suivi périodique des ressources de flore :</p> <ul style="list-style-type: none"> fréquence méthodologie inventaire estimations bilan <p>et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de végétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> fréquence méthodologie catégories bilan <p>et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> fréquence méthodologie inventaire estimations bilan <p>et/ou</p> <p>Suivi des paysages : fréquence, méthodologie, catégories</p> <ul style="list-style-type: none"> fréquence méthodologie catégories 	<p>000</p>
--	--	------------

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p align="center">et/ou</p> <p>Suivi des constructions et édifices</p> <p>Ressources humaines affectées à ces suivis</p> <p><i>le personnel en service dans le site et les étudiants et chercheurs des universités et instituts de recherche.</i></p> <p>Moyens matériels afférents</p>	
<p>b Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés. Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.</p>	<p>Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation</p> <p>1. <i>Suivi annuel de la performance</i> 2. <i>Suivi de l'évolution de la flore</i> 3. <i>Suivi archéologique</i> ...</p>	000
<p>c Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.</p>	<p>Partenaires du suivi <i>Instituts de recherche et Universités</i></p> <p>Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien</p> <p>Evolution de la méthodologie de suivi</p>	000
<p>d Dans certains cas spécifiques, le</p>	<p>Date des exercices de suivi antérieurs :</p>	000

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.</p>	<p>Résultats des exercices de suivi antérieurs</p> <p>Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau.</p>	
--	--	--

II.7. Conclusions et mesures recommandées

<p>a Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points suivants :</p> <p>a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus)</p> <p>Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus)</p> <p><i>l'intégrité du site n'est pas mise en cause</i></p>	<p>000</p>
<p>b Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la gestion du bien (réf. point II.4 ci-dessus)</p> <p><i>Plan de gestion enté par le site accepté et en application.</i></p> <p>Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II.5 ci-dessus)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les actions négatives : <ul style="list-style-type: none"> - déboisement - exploitation de - brucisme - amélioration des moyens humains et matériel 	<p>000</p>
<p>c Proposition d'action(s) future(s)</p>	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p>	<p>000</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

d	Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Organisation : Direction des Parcs Nationaux Responsable : Souleye WDAYE Adresse : Direction des Parcs Nationaux Téléphone : 221 824 42 21 Fax : 221 825 23 99 E-mail : te dpn @ telecomplus. An
e	Calendrier de mise en oeuvre	Calendrier de mise en oeuvre
f	Besoins d'assistance internationale	Besoins d'assistance internationale <input checked="" type="radio"/> OUI / NON Type d'assistance souhaitée : - matériel - financier - personnel
g	Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.	Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi : 1. Nom : Adresse : Direction des Parcs Nationaux 2. Nom : Adresse : ...
h	Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés	Organisme Personne responsable Adresse

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.8. Documentation jointe

Cartes et plans de situation du site

Carte du site (zonage)

Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) :

Impression générale (vue d'ensemble du site)

Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)

Photos illustrant l'état physique de conservation du site

Photos des principales atteintes au site et à ses environs

Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site

Bibliographie indicative

a		000
---	--	-----

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.8. Documentation jointe

Cartes et plans de situation du site

Carte du site (zonage)

Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) :

Impression générale (vue d'ensemble du site)

Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)

Photos illustrant l'état physique de conservation du site

Photos des principales atteintes au site et à ses environs

Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site

Bibliographie indicative

a			000
---	--	--	-----